



L'ACTUALITÉ

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : MILLE PROJETS EN MÊME TEMPS

Consultations dans les régions, création du Conseil de défense écologique et d'une Convention citoyenne pour la transition énergétique, succession de déclarations politiques, projet de loi Énergie Climat, feuille de route gouvernementale... la transition écologique et énergétique tous azimuts ?

“
Pour la
CAPEB, il faut
privilégier
l'incitation aux
travaux et non
pas les rendre
obligatoires.”

350 000
logements ont été
rénovés sur plan
thermique contre
500 000 espérés.

Nous partageons évidemment l'ambition du Gouvernement de relever le défi de la transition écologique, et d'ailleurs la CAPEB et le secteur du bâtiment sont, depuis plusieurs années, entièrement mobilisés sur le sujet. Mais depuis le Grand Débat National, les idées et initiatives concernant la transition écologique et énergétique foisonnent peut-être un peu trop ou en tout cas de manière désordonnée. On ne sait plus où donner de la tête !

Dernière initiative en date : la création du Conseil de Défense Écologique, sorte de Conseil des Ministres bis placé sous l'autorité du Président de la République et qui aura pour objet de mobiliser les ministres sur les questions de biodiversité, de climat, mais également de sujets très concrets comme la rénovation thermique.

Ce Conseil, qui s'ajoute au Haut Conseil pour le Climat composé de scientifiques (et qui a remis son premier rapport récemment), est maintenant doublé d'une « Convention citoyenne pour le climat » réunissant 150 personnes qui devraient être tirées au sort cet été. Elles seront chargées de « redessiner des mesures concrètes d'aides aux citoyens dans la transition climatique et de définir des mesures complémentaires, incitatives ou contraignantes ainsi que leur financement ». Pour ce faire, elles auditionneront des experts, des économistes, des associations, des acteurs économiques et sociaux. Serons-nous auditionnés, nous qui n'avons de cesse de faire des propositions concrètes ? pas sûr !...

Toujours est-il que ces 150 personnes devront, avant la fin de l'année, suggérer des mesures directement applicables ou qui devront être soumises au Parlement, le Président de la République s'étant engagé à ne pas les retoucher.

S'agissant d'aides à la rénovation énergétique, on peut toutefois douter de la marge de manœuvre de ces personnes puisque le Premier ministre a d'ores et déjà annoncé la couleur dans son discours de politique générale Acte 2 et encore une fois, sans avoir consulté personne et surtout pas les organisations professionnelles directement concernées !

Faut-il rappeler que les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment sont les premiers ambassadeurs de la transition énergétique et accompagnent au quotidien les particuliers. L'objectif ambitieux de rénover thermiquement 500 000 logements par an ne sera pas tenu sans eux ! Or, cet objectif est loin d'être atteint comme l'a d'ailleurs reconnu la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon et ce n'est pas en rendant les travaux obligatoires, comme semble l'envisager le Ministère, qu'ils le seront plus facilement !

Au contraire, nous pensons que l'encouragement et l'incitation sont plus efficaces que la contrainte. À cet égard, fusionner toutes les aides existantes dans une prime unique n'est peut-être pas une mauvaise idée. Mais tout dépendra du montant de la prime et de ses conditions d'octroi.



ÉCONOMIE

RGE : LA CAPEB A MENÉ UNE ENQUÊTE POUR REPRÉCISER LA PERCEPTION ET LES ATTENTES DES ENTREPRISES

Le dispositif RGE a été largement décrié ici et là et, au moment où les Pouvoirs publics se préparent à le réformer, la CAPEB a souhaité mener une enquête auprès des entreprises pour savoir ce qu'elles en pensent réellement. Les résultats sont très révélateurs.

Ainsi, les chefs d'entreprise interrogés (60 % adhérents CAPEB / 40 % non adhérents) sont plutôt attachés au dispositif RGE mais jugent qu'il doit être amélioré pour être mieux adapté à leurs réalités et leur apporter plus de bénéfices. Le rapport d'opinion est grosso modo chez les artisans qualifiés de deux tiers/un tiers en faveur du RGE.

L'étude montre que le soutien au dispositif croît au fur et à mesure que le nombre de salariés augmente au sein des entreprises artisanales. En d'autres termes, ce sont les artisans sans salarié qui sont les moins convaincus des bénéfices du dispositif et qui sont les plus sensibles aux difficultés pratiques.

L'étude permet de hiérarchiser clairement les difficultés de procédure : elles se concentrent sur le montage du dossier, perçu comme trop chronophage, bien plus que sur l'audit ou sur les modalités de renouvellement de la qualification.

Le diagnostic que font les artisans qualifiés du dispositif débouche sur deux attentes prioritaires : un « durcissement » de la qualification en excluant ceux qui ne respectent pas les règles pour renforcer la crédibilité du dispositif, et une simplification de la procédure de montage du dossier.

Trois artisans interrogés sur dix sont en demande d'un accompagnement sur le sujet « RGE ». S'estimant globalement bien informés, les autres n'en expriment pas le besoin. Vous pouvez retrouver tous les détails de cette étude sur ARTUR.

À toutes fins utiles, nous soulignerons que l'étude a été conduite par des professionnels indépendants (IFOP) et analysée par un expert tout aussi indépendant.

→ AVANTAGES FISCAUX LIÉS AU LOGEMENT : LA FRANCE MONTRÉE DU DOIGT PAR L'OCDE

Dans le cadre du Grand Débat, les dépenses publiques en faveur du logement ont été montrées du doigt et leur utilité a souvent été mise en doute.

L'OCDE est de cet avis et met en évidence que les dépenses fiscales de l'État ne bénéficient pas aux ménages modestes qui en auraient besoin mais à une population plus aisée. L'OCDE constate que le logement représente un tiers du budget des ménages « à revenu intermédiaire » (contre un quart en 1990). Avec ces constats, l'OCDE rejoint la Cour des Comptes qui, précédemment, avait déjà sérieusement égratigné les dépenses fiscales du Gouvernement en faveur du logement, dénonçant l'existence de 66 niches fiscales qui coûtent 18 milliards chaque année à l'État.

En ligne de mire : les dispositifs de Robien, Scellier, Pinel. Ces critiques nourrissent la volonté de l'État français de faire le ménage dans les aides au logement, à commencer par celles qui sont censées encourager la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

La transformation du crédit d'impôt en prime réservée à ceux qui en ont le plus besoin s'inscrit dans ce contexte. Il y a donc lieu de surveiller plus que jamais l'allure du prochain projet de loi de finances parce qu'évidemment, nous ne partageons ni l'avis du gouvernement ni l'avis de l'OCDE !



→ 360TRAVAUX ENCOURAGE LE PARRAINAGE DES ENTREPRISES ENTRE ELLES



Collectif de bons artisans

La plateforme 360 Travaux commence à se développer et, pour être encore plus pertinente, il importe que le nombre d'entreprises artisanales du bâtiment utilisatrices soient le plus conséquent possible et le mieux réparti sur un plan géographique.

Les clients, en effet, doivent pouvoir utiliser ce nouvel outil partout en France. C'est pour cette raison que 360travaux invite les 4 300 entreprises déjà inscrites à parrainer d'autres entreprises et les récompensera pour cela : ainsi, une entreprise qui parrainera deux autres entreprises bénéficiera du statut d'ambassadeur et pourra donc bénéficier d'une commission plus intéressante sur les travaux qu'elle réalisera via la plateforme.

On rappellera, à l'attention des CAPEB départementales, qu'elles percevront 20 € pour chaque artisan inscrit dans leur département. Une application intégrée à la plateforme permet désormais de visualiser le nombre d'entreprises inscrites dans un département donné. Alors vite, encouragez les entreprises artisanales du bâtiment à s'inscrire et à utiliser 360travaux !

SOCIAL

→ ECAP : LA CAPEB SIGNE L'ACCORD PARITAIRE

La Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » impose une révision de la liste des ECAP (c'est-à-dire des emplois exigeant une aptitude particulière) qui permet aux entreprises de plus de 20 salariés de bénéficier, pour certaines professions, d'une minoration de leur contribution au titre de l'embauche d'un salarié handicapé.

Les partenaires sociaux du BTP se sont donc réunis pour négocier un nouvel accord visant à établir une nouvelle liste des ECAP, celle existante aujourd'hui datant de 1988. Lors de la première séance de négociation, la FFB avait présenté un projet d'accord élargissant la négociation à l'ensemble du handicap, alors que le sujet ne porte que sur les ECAP. La CAPEB est intervenue à diverses reprises pour rappeler la nécessité de rédiger deux accords, l'un spécifique aux ECAP afin de sauvegarder la liste existante, l'autre concernant spécifiquement le handicap. Pour autant, la FFB a maintenu son texte si bien qu'à la deuxième séance de négociations, les organisations de salariés ont demandé unanimement (une fois n'est pas coutume) à la FFB de le revoir. Cela ayant été fait, et le texte étant devenu conforme aux demandes de la CAPEB, nous l'avons signé conformément au mandat donné par le Conseil d'administration confédéral.

300 000

**C'EST LE NOMBRE DE CONTRÔLES
QUE LES 2137 INSPECTEURS DU TRAVAIL
COMPENT FAIRE CETTE ANNÉE AUPRÈS
DES ENTREPRISES**

SOCIAL

→ TRAVAIL EN HAUTEUR ET AMIANTE, OBJETS DES CONTRÔLES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

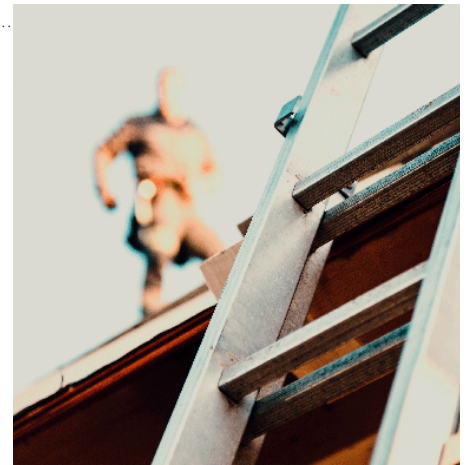
La Direction Générale du Travail relève qu'en 2018, les chutes de hauteur ont été à l'origine de 318 accidents du travail dont 49 ont été mortels.

C'est souvent l'absence de précautions qui en est la cause : pas de garde-corps, équipements de mauvaise qualité ou instabilité des installations (échafaudage en particulier). Ces chutes ont donné lieu à 40 000 interventions de l'Inspection du Travail l'an dernier. C'est pourquoi ce risque est une priorité de l'Inspection du Travail tout comme l'est aussi l'amiante.

En effet, l'amiante occasionne tous les ans environ 1 000 décès. Les chantiers de couverture et les déchetteries seront

particulièrement contrôlés cette année. L'Inspection du Travail poursuit par ailleurs ses contrôles sur le travail détaché et le travail illégal. Elle considère que la carte d'identification du BTP est un bon moyen de lutte contre le premier et espère que la création de l'autorité européenne du travail permettra de mieux lutter contre le second et en particulier contre les montages complexes mis au point pour contourner la législation.

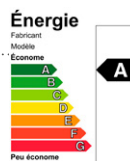
Nous ne partageons pas ce sentiment. Loin s'en faut, puisqu'aujourd'hui, il n'existe toujours pas de liaison informatique avec le système SIPSI (système en ligne de déclaration préalable de détachement des salariés) et qu'aucun contrôle n'est fait par l'UCF pour s'assurer de l'exactitude



des déclarations faites par les entreprises ! Chutes de hauteur, amiante, travail illégal et détaché... et quelques 300 000 contrôles en tout, il y a fort à faire pour les 2 137 inspecteurs du travail !

ÉCONOMIE

→ LES FRANÇAIS VEULENT FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Franfinance et l'institut CSA ont mené une enquête sur les travaux de rénovation énergétique des Français.

L'étude constate que la majeure partie des personnes interrogées considèrent que leur logement est bien isolé et présente une bonne performance énergétique (65 % le croient), ce qui explique sans doute que seulement 38 % d'entre elles aient déjà réalisé des travaux de cette nature.

Pour autant, 20 % des Français qui n'ont jamais fait réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique aimeraient pouvoir le faire et les jeunes sont particulièrement nombreux dans ce cas (31 % des 18/24 ans). Tous sont principalement motivés par la volonté de faire des économies d'énergies (83 %) ou pour améliorer leur confort (57 %) mais une bonne partie a des préoccupations très écologiques (46 % veulent limiter leur impact sur l'environnement, 32 % souhaitent limiter leur dépendance aux énergies fossiles) ou voit plus loin (27 % cherchent à accroître la valeur de leur patrimoine immobilier).

Parmi ceux qui ont déjà réalisé des travaux, une grande majorité a misé sur le remplacement des fenêtres (77 %) surtout les plus âgés (87 %) alors que les jeunes se sont davantage portés sur les moyens de production de leur électricité domestique (44 % ont opté pour les panneaux solaires).

L'enquête révèle que 61 % des personnes interrogées n'imaginent pas faire ces travaux sans faire appel à un professionnel, un chiffre qui monte jusqu'à 73 % pour les retraités mais qui tombe à 21 % pour les jeunes qui sont plus enclins à faire les travaux eux-mêmes ou à les faire faire par leur entourage.

Quant au moment le plus propice pour réaliser les travaux, l'étude confirme ce que nous savions déjà : le printemps ouvre la période des changements de fenêtres et de ventilation, l'été est privilégié pour isoler ou installer des panneaux solaires, l'automne sonne l'heure du changement de chauffage et d'ECS, l'hiver étant moins propice aux travaux.

Enfin, l'enquête révèle que seulement 16 % des personnes interrogées connaissent le CITE et 3 % seulement l'utilisent alors que 71 % connaissent le taux réduit de TVA et 23 % en ont déjà bénéficié.

→ PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : APRÈS LES DÉCLARATIONS, L'ACTION ?

Tous les acteurs du bâtiment le déplorent : un an après son lancement, le Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments n'a toujours pas pris son envol.

Beaucoup de mesures annoncées n'ont pas été mises en œuvre faute de textes d'application. Et les moyens ne sont toujours pas au rendez-vous.

Or, les besoins demeurent et sont même de plus en plus criants. Les sénateurs ont récemment débattu du sujet qui a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition de loi « pour un droit effectif à l'accès à l'énergie ». L'organisation générale du service public de l'efficacité énergétique devrait faire l'objet de nouvelles annonces d'ici cet automne, mais seulement dans des régions pilotes, comme l'a annoncé Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Force est de constater que malgré la succession des annonces, des plans, des mesures, des chartes et autres groupes de travail, les choses n'avancent guère.

Pourtant, le Gouvernement ne change pas de stratégie et, le mois dernier, Julien Denormandie et Emmanuelle Wargon ont présenté une nouvelle feuille de route de la rénovation énergétique des bâtiments qui, une fois encore, reste excessivement générale, fixant des objectifs sans préciser les moyens de les atteindre et surtout des échéances très lointaines !...

Et les parlementaires, à l'occasion du Plan Climat Énergie, ont pris une série de dispositions qui seront, là encore, applicables au mieux à compter de 2022 pour quelques-unes mais pour la plupart bien au-delà !

GOUVERNEMENT

Vendredi dernier, Patrick Liébus a été convié à Matignon pour un débat avec le Premier ministre et 4 de ses ministres (M. Pénicaud, E. Borne, B. Poirson et J. Gourault), des représentants des députés et sénateurs ainsi que des maires et des deux autres organisations patronales. Il a pu, à cette occasion, présenter largement les positions de la CAPEB et de l'U2P sur l'apprentissage, l'emploi, la transition énergétique et les déchets pour ne citer que ces principaux points. À l'issue de cette réunion, Brune Poirson a sollicité un rendez-vous à Patrick Liébus, rdv qui a eu lieu ce mercredi et qui a permis au Président de la CAPEB de rappeler les propositions de la filière concernant l'économie circulaire et la mise en place d'une REP, insistant sur le fait qu'il est toujours préférable d'accompagner et d'inciter les entreprises plutôt que de les sanctionner. Lors de cette réunion à Matignon, Elisabeth Borne a également souhaité s'entretenir avec le Président de la CAPEB pour évoquer avec lui la question de la mobilité et du transport des salariés dans les petites entreprises. Enfin, ce mercredi 17 juillet, Patrick Liébus s'est rendu à Matignon, à la demande du Cabinet du Premier ministre, pour évoquer tous les sujets qui posent problème aux entreprises artisanales du bâtiment. Le Président a donc détaillé les

problématiques liées au GNR, au RGE, au CITE, à la déduction forfaitaire spécifique, au travail détaché et à la micro-entreprise, ainsi qu'au déchets sans oublier, bien évidemment, les règles de représentativité.

ACOSS

À l'invitation du Président Griset, le Directeur de l'ACOSS, Yan-Gael Amghar est venu rencontrer ce 16 juillet les organisations membres de l'U2P afin de faire un tour d'horizon des sujets d'actualité : TESE, FAFCEA, AGFPN, SSTI ... et, plus spécifiquement pour le bâtiment, les différents redressements subis par des entreprises concernant la déduction forfaitaire spécifique.

CSCEE

Le Président de la CAPEB participait ce mardi à la réunion élargie du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, en présence de Julien Denormandie, Ministre du Logement.



OPPBTP

Le Président Liébus, accompagné de Jean-Jacques Châtelain, a rencontré Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP,

ce 17 juillet, pour évoquer les dossiers communs en cours (dont la réalisation des études métiers) et, naturellement, faire un point sur la réforme de la santé sécurité au travail en cours qui, malgré l'appui très déterminé des organisations patronales et en particulier de la CAPEB, pourrait remettre en cause l'OPPBT. Même si le Medef, la CPME et l'U2P ont établi un document commun reprenant leurs positions politiques sur cette réforme et demandant expressément le maintien de la spécificité du bâtiment et donc l'existence de l'organisme. Mais personne ne sait, à ce stade, quels seront les arbitrages du Gouvernement.

PRESSE

Le Président Liébus était invité mercredi à LCI pour participer à un débat en direct face à un représentant de la CGT au sujet de l'avis rendu par la Cour de Cassation sur le barème des indemnités prud'homales. Il a rappelé que l'encadrement de ces indemnités par la loi était essentiel pour les petites entreprises et qu'il éviterait que certaines disparaissent faute d'avoir pu supporter les conséquences financières d'un licenciement.



SOCIAL

170 000

SALARIÉS SONT CONCERNÉS
PAR LES POUSSIÈRES DE SILICE

→ LES POUSSIÈRES DE SILICE SUR LE MÊME CHEMIN QUE LES POUSSIÈRES BOIS

Le BTP n'échappera pas à de nouvelles contraintes liées à la protection contre les poussières de silice. L'Agence nationale de sécurité sanitaire a, en effet, publié une étude qui met en évidence le caractère cancérigène de la silice cristalline, présente partout dans le BTP. L'Anses recommande d'appliquer les mesures de protection définies par la directive européenne relative aux risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail. Fort heureusement, nous étions intervenus à Bruxelles pour cantonner la valeur limite d'exposition professionnelle à un seuil acceptable pour permettre aux entreprises de continuer à travailler. Pour autant, il est quasi inévitable qu'elles devront adopter de nouvelles façons de travailler pour limiter ces émissions de poussières. Ainsi, l'Anses préconise que les entreprises utilisent désormais de manière systématique le travail à l'humide et/ou le captage à la source, y compris pour les chantiers mobiles. Ces procédés sont déjà utilisés mais pourraient donc être généralisés. Reste que l'agence considère que la valeur limite d'exposition actuelle (0,1 mg/m³) n'est pas assez protectrice et qu'elle devrait donc être abaissée. Elle souligne que plus de 170 000 salariés du BTP sont concernés (oubliant au passage tous les chefs d'entreprise qui le sont aussi !). Les données du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles viennent renforcer le sentiment d'urgence que l'Anses traduit dans sa propre étude : En 15 ans, 4 500 pathologies liées à la silice ont été identifiées dont 40 % de cancers broncho-pulmonaires.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2019

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Nous pensons qu'il faut encourager tous les ménages, et non pas seulement les seuls ménages précaires et très précaires, même si un bonus d'aides peut être envisagé pour ces derniers. La CAPEB milite par ailleurs pour que soient encouragés des parcours de travaux, plus pertinents sur la durée que les travaux au coup par coup. Parce que, sans parcours de travaux sur plusieurs années, les objectifs d'économie d'énergie ne seront pas atteints. Et nous pensons qu'un interlocuteur unique est une bonne solution pour mieux informer les particuliers, à condition toutefois que le référencement des entreprises par ces points d'information s'appuie exclusivement sur le dispositif RGE. La désignation d'un chef de file unique pour l'information des particuliers est d'ailleurs l'un des six axes de travail donné par le Premier ministre aux Préfets dans le cadre de la « Mobilisation nationale et territoriale » et qui doit rendre ses propositions pour le mois de septembre. S'ajoute à ces dernières initiatives, la feuille de route de la rénovation énergétique des bâtiments fixée par les ministres Denormandie et Wargon le mois dernier, et le projet de loi Énergie et Climat qui s'intéresse également de très près à la rénovation énergétique et que nous suivons donc avec la plus grande attention !